

Monter son projet de santé

Maison de santé pluriprofessionnelle
(MSP)

13 septembre 2018
Arras

SOMMAIRE

- 1 Qu'est ce qu'une MSP ?
- 2 Le projet de santé
- 3 Les outils



Les différents concepts



- Approche patientèle
- Professionnels de santé, premiers recours principalement (1MG + 1para minimum)
- Mode d'organisation coordonnée (formalisation légère)



- Approche patientèle
- Professionnels de santé, premiers recours principalement (2MG + 1para minimum)
- Mode d'organisation coordonnée (Projet de santé en adéquation avec le cahier des charges national)



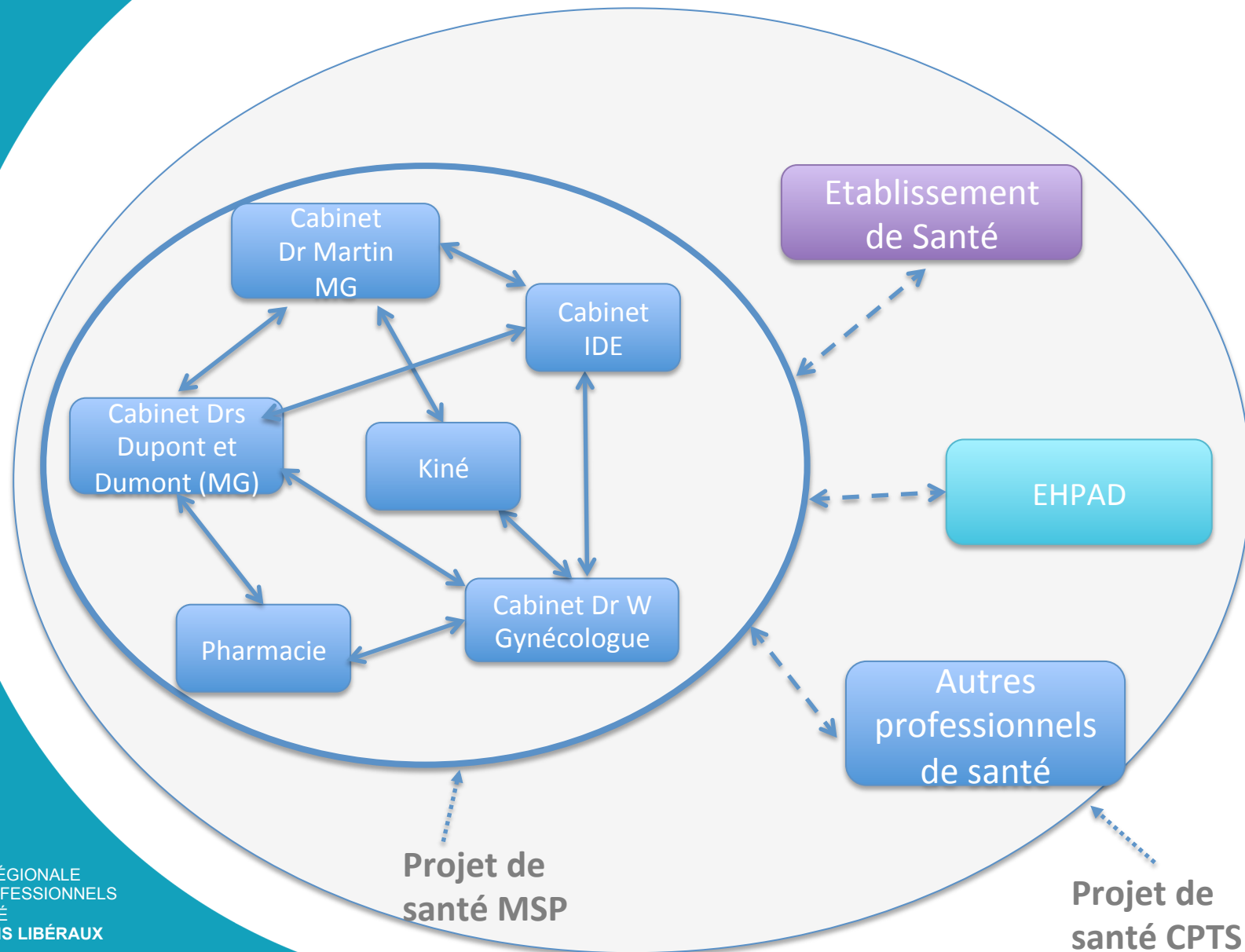
- Approche populationnelle
- Acteurs de santé (santé, médico-social, social), en particulier PS de ville
- Elaboration et suivi de projets



- Dispositif d'appui aux professionnels de santé pour la coordination des cas complexes
- Priorité donné aux initiatives des PS de ville, CPTS et ESP visant un retour à domicile

① Qu'est ce qu'une MSP?

➤ Organisation des soins sur un territoire



➤ Organisation spatiale

MSP avec projet architectural ou MSP « éclatée »

La maison de santé pluri-professionnelle (MSP)

- ✓ Sur lieu unique
OU
- ✓ Sur lieux d'exercice reliés par le système d'information partagé



➤ Caractéristiques de la MSP

Critères « socles » minimaux requis par le cahier des charges national

La structure doit

- Être portée par **2 médecins et 1 paramédical au minimum**
- S'engager dans la formation des professionnels (maîtres de stage)
- Exercer en coordination en formalisant l'organisation du travail entre les différents professionnels : **projet de santé**
- Proposer de nouveaux services aux patients (prévention, ETP, télémédecine...)
- Assurer la continuité des soins et participer à la permanence des soins
- S'engager à mettre en place le partage d'informations

➔ Formalisation d'un projet de santé



➤ Intérêt de l'exercice coordonné

Pourquoi se regrouper autour d'un projet d'exercice coordonné ?

- Travailler en équipe et en pluriprofessionnalité : connaissances, échanges et respect des pratiques
- Améliorer la qualité de la prise en charge des patients grâce à des soins coordonnés et protocolés
- Renforcer les liens entre professionnels de santé libéraux, établissements de santé et médico-sociaux
- Développer des pratiques médicales innovantes : partage d'expérience, éducation thérapeutique, prévention et dépistages, dossiers médicaux informatisés et partagés, messagerie sécurisée, télémedecine, ...
- Attirer de jeunes professionnels médicaux par la présence de maîtres de stage
- Mobiliser des financements

Un ou plusieurs professionnels, médecins ou non médecins doivent assumer le rôle de porteurs/moteurs pour fédérer les énergies et les idées.

➤ Le projet de santé (MSP)

Intérêts et méthodologie

Le projet de santé

- Doit être **validé par l'ARS**
- Donne une **reconnaissance à l'équipe et au travail de coordination réalisé**
- Permet de pouvoir prétendre à l'**Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)**

Méthodologie à suivre

- Possibilités d'accompagnement, se rapprocher des différents acteurs (ARS, URPS, Femas,...)
- Constituer une équipe
- Rédiger le projet en formalisant principalement l'existant
- Avancer avec un petit groupe sur la rédaction du projet de santé
- Un projet en 4 parties :
 - Diagnostic territorial, présentation du projet, organisation professionnelle, organisation de la prise en charge

② Le projet de santé

➤ 2.1 Le diagnostic territorial

Définir les besoins du territoire

Les données socio-économiques

- Présenter les caractéristiques du territoire et de sa population

Les données sur l'état de santé de la population

- Présenter l'état de santé de la population du territoire et notamment les principales problématiques de santé

Les données relatives à l'offre de soins

- Présenter l'offre de soins sur le territoire, principalement l'offre de premier recours



➤ 2.2 La présentation du projet

L'équipe

- Composition de l'équipe

La structuration juridique du projet

- L'association loi 1901
- La société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) – (si souhait de prétendre à l'ACI)

Le projet immobilier

➤ 2.3 L'organisation professionnelle

Gestion de la structure et organisation administrative

- Référent coordination et gestion du personnel de la structure, secrétariat partagé

Protocoles pluri-professionnels de 1er recours

- Formalisation de la volonté partagée d'associer les compétences des professionnels de l'équipe pour répondre à un problème de manière coordonnée.

Ex : suivi des patients sous AVK,...

Organisation de réunions de concertations pluri-professionnelles

- Analyse de cas patients, axes d'améliorations des pratiques
- Coordination



➤ **L'organisation professionnelle**

Le système d'information partagé

- Dispositif sécurisé de partage d'informations commun à l'ensemble des professionnels

La formation professionnelle

- Modalités de la formation professionnelle continue

L'accueil des étudiants

➤ 2.4 L'organisation de la prise en charge

Missions et activités de la structure

Accès et continuité des soins

- Modalités d'accès aux soins
- Horaires d'ouverture
- Modalités de gestion des absences
- Modalités des soins non programmés
- Articulation avec la Permanence des soins ambulatoire (PDSA)

La coordination externe

- Partenaires du territoire et les échanges avec la structure

Les services aux patients

- Télémédecine
- Prévention
- Education Thérapeutique du Patient

➤ L'organisation de la prise en charge

Les axes prioritaires

- Les thématiques de santé prioritaires choisies par l'équipe
- En lien avec le diagnostic territorial

Présentation des axes prioritaires

- Objectif
- Professionnels concernés
- Actions

③ Les outils

➤ Le système d'information partagé (SIP)

Objectifs

- Echange régulier d'informations au sein de l'équipe
- Coordination entre professionnels de santé
- Mise en place d'alertes
- Suivi des patients atteints de pathologies chroniques
- Production d'indicateurs de qualité des soins

➤ Le volet juridique

Les formes juridiques utiles pour votre projet

Vous gardez les formes juridiques de votre exercice SCM, SCP,...

Mais il est conseillé de créer :

- L'association loi 1901 pour fédérer les professionnels de santé et permettre l'identification de la structure
- La société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) pour percevoir les fonds conventionnels et les redistribuer (ACI)

➤ **Le volet architectural**

Un outil facultatif sur une temporalité différente

MSP avec projet architectural :

- L'ensemble ou une partie de l'équipe est regroupé sur un lieu unique
- Projet public (collectivité territoriale) ou projet privé (professionnels de santé)
- Un tempo plus long par rapport au projet de santé

Aides pour les collectivités :

- Financement par les Fonds Européens pour le Développement Rural (FEDER) ou par les Fonds Sociaux Européens (FSE) ;
- Financement de l'Etat et une enveloppe du crédit du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Autres subventions (Région, ...)

Aides pour les professionnels de santé

- Caisse des dépôts et consignations

➤ **Le soutien financier**

Quelles aides ? Quelles rémunérations

Le Fond d'Intervention Régional (FIR)

- Subvention à l'équipement d'espace de coordination, subvention au déploiement du système d'information partagé
- Au lancement du projet

Accord conventionnel interprofessionnel (ACI)

- Fonds conventionnels sur indicateurs
- Annuel
- Points fixes ou variables en fonction de la patientèle et du nombre de PSL

ACI - éléments clés socles

- Horaires d'ouverture et soins non programmés
- Fonction de coordination, protocoles et concertations
- Système d'information labellisé ASIP Santé

➤ Conclusion

Un projet de santé qui permet de fédérer l'équipe

- Une première étape qui permet de souder l'équipe
- Rendre visible ce qui est déjà fait

Etre reconnu auprès des institutions et des autres acteurs

- Facilite la mobilisation de financement
- Répondre à des appels à projets

Un projet de santé : rien d'insurmontable !

- Un exercice à votre portée
- Accompagnement et aide possible pour la rédaction

Questions/remarques

➤ Contacts URPS

❖ Offre de soins, permanence des soins (ESP/MSP/CPTS)

- ✓ Marion Gurruchaga - Responsable
marion.gurruchaga@urpsml-hdf.fr
- ✓ Alexis Cailleau – Nord et Pas-de-Calais
alexis.cailleau@urpsml-hdf.fr - 03 20 14 93 38
- ✓ Stéphanie Cuissette – Aisne, Oise et Somme
stephanie.cuissette@urpsml-hdf.fr - 03 22 33 35 52

Merci de votre attention

